



AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA 2^e ANNÉE

Voici des renseignements au sujet de l'évaluation des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

	Première communication 11 octobre 2024	Étape 1 (20 %) 20 novembre 2024	Étape 2 (20 %) 13 mars 2025	Étape 3 (60 %) 26 juin 2025
Français	Sommaire des apprentissages faits et du comportement			
Lire (50 %)		✓		✓
Écrire (30 %)			✓	✓
Communiquer oralement (20 %)			✓	✓
Anglais				
Comprendre des textes entendus (60 %)			✓	✓
Communiquer oralement en anglais (40 %)			✓	✓
Mathématique				
Résoudre une situation-problème (20 %)			✓	✓
Utiliser un raisonnement mathématique (80 %)		✓		✓
Culture et citoyenneté québécoise (100 %)			✓	✓
Éducation physique et à la santé (100 %)			✓	✓
Arts plastiques (100 %)			✓	✓
Art dramatique (100 %)		✓	✓	

De plus, la ou les compétences suivantes feront l'objet d'un commentaire à l'étape ou aux étapes suivantes :

	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Exercer son jugement critique			
Communiquer			
Organiser son travail			✓
Travailler en équipe			

Le personnel enseignant évalue les apprentissages de l'élève en se référant aux critères prescrits par le cadre d'évaluation. Il fonde son jugement à partir de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) ou d'autres contextes lui permettant de recueillir des traces pertinentes, suffisantes, variées et valides à l'aide de productions, d'observations et de conversations.

Précision

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant.e de votre enfant.